RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de Bordeaux
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles

DG20_203

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. DÉCISION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.
Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :
M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :
M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. DÉCISION

Mme Caroline Berbis, Conseillère municipale déléguée Commerce de proximité, commission sécurité et quartiers Gajac et Berlincan, présente le rapport suivant.

La mise en place du second confinement à partir du 30 octobre 2020, avec les mesures de télétravail et la fermeture des restaurants, a fortement impacté les débouchés des produits alimentaires. La baisse des commandes des restaurants, la raréfaction de la clientèle professionnelle ont créé une désorganisation pour un certain nombre d'activités tel que les food trucks implantés dans les zones d'activités, ou les producteurs qui écoulaient leurs produits auprès des entreprises de la restauration.

Afin de soutenir ces activités et permettre aux habitants de bénéficier de cette offre de produits en local, la Ville autorise l'occupation du domaine public dans le respect des gestes barrière et sous la forme uniquement de retrait de commandes, pour ces activités liées à la remise de produits alimentaires. Ces occupations exceptionnelles seront valables pendant la durée des mesures gouvernementales interdisant l'ouverture des restaurants. Elles feront l'objet d'une demande préalable et seront organisées dans les différents quartiers de la ville, pour apporter un réel service de proximité.

L'occupation privative du domaine public est soumise au paiement d'une redevance dont le montant a été fixé par la délibération DG16_011 du 10 mars 2016. Au regard de l'impact économique pour la trésorerie de ces entreprises et du service rendu aux habitants des quartiers, la présente proposition vise à soutenir ces activités.

Ainsi, dans ce contexte très exceptionnel de confinement, et pour l'usage et la durée précités, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder l'exonération de la redevance aux entreprises qui développent cette offre de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une exonération de la redevance d'occupation du domaine public aux activités s'installant pour proposer une remise directe de produits aux habitants des quartiers, pendant les périodes de fermeture des restaurants en raison de la crise sanitaire.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 16 décembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,

MAIRIE DE ST MEDARD EN JALLES (Gironde)

Stéphane Delpeyrat

Tiers de télétransmission multiprotocole

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*DG20_203*
	Date de la décision :	*2020-12-16 00:00:00+01*
	Objet :	*EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. DÉCISION*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*7.10 - Divers*
	Identifiant unique :	*033-213304496-20201216-DG20_203-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

	Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
	Nom métier :		
	033-213304496-20201216-DG20_203-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*887*
	Nom original :		
	DG20_203.pdf	*application/pdf*	*588592*
	Nom métier :		
	99_DE-033-213304496-20201216-DG20_203-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*588592*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*21 décembre 2020 à 11h25min46s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*21 décembre 2020 à 11h25min46s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*21 décembre 2020 à 11h25min59s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*21 décembre 2020 à 14h43min31s*	*Reçu par le MI le 2020-12-21*